

DECISION DE NE PAS IMPOSER UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Article D 65 §5 chapitre III du Titre Ier du Code sur l'environnement

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN
VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

VILLE DE BINCHE

Réf.PE-2025-12

Concerne la demande de permis d'environnement de Inter LSC Binche SA pour le maintien d'une exploitation d'une surface commerciale constituée des ateliers de boucherie, poissonnerie et boulangerie. Les installations principales du site sont les groupes froid alimentant les chambres froides ainsi que la cabine haute tension du site. La demande concerne l'ajout d'une nouvelle rubrique de classe 2 à savoir le dépôt de gaz sous pression (volume stocké supérieur à 500 L) sise Rue Zéphirin Fontaine(BIN), 140 à 7130 Binche

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement:

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté au Service des Affaires Economiques, Centre Administratif, rue Saint-Paul 14 à 7130 Binche (Tel. : 064/23.06.05)

Des informations techniques peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Fonctionnaire Technique du Service public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations - Direction de Charleroi - rue de l'Ecluse, 22 à 6000 – Charleroi (Tél. : 071/65.47.76).

A Binche, le 19 novembre 2025

Le Directeur Général,
Guillaume SOMERS



Le Bourgmestre,
Laurent DEVIN